

**RAPPORT DE JEAN-FRANCOIS LEGARET,  
MAIRE DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT,  
AUPRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES HALLES**

**I – Réaménagement du pôle transports et des circulations**

Le projet de rénovation des Halles consiste en priorité à améliorer le fonctionnement du pôle transports RATP/RER. Les conditions de circulation des voyageurs sont indignes de la plus grande plate-forme de transports en commun d'Europe.

Salle d'échanges, circuits de correspondances, couloirs sous dimensionnés, signalétique confuse, circulations verticales inappropriées, espaces confinés et bas de plafond créant des situations anxiogènes, toutes ces infrastructures ont été sous dimensionnées lors de la construction de ce grand complexe.

**Les travaux envisagés sont indispensables au regard de l'utilité publique.**

Ils sont de nature à améliorer les conditions de circulation, le confort, le temps passé dans les correspondances ou les sorties.

La nouvelle sortie directe Marguerite de Navarre orientée vers le sud, c'est-à-dire vers le grand axe Rivoli, constitue également un progrès.

La voirie souterraine est une infrastructure viaire qui dessert les parkings du Forum, les livraisons du centre commercial et une voie de circulation.

La densité d'utilisation de cette dernière est relativement marginale en nombre de véhicules par jour.

Complexe, dangereuse compte tenu de la présence des gens de la rue qui s'installent toutes les nuits dans les recoins, la voirie souterraine devrait être mise aux normes « Mont Blanc » ce qui engagerait des sommes considérables.

Pour toutes ces raisons, j'ai demandé dès le début des études sur la rénovation du secteur d'envisager la suppression de la fonction routière.

Je regrette sur ce point que le projet retenu n'atteigne que partiellement l'objectif. En effet, la suppression totale de la fonction routière aurait contribué à diminuer la pression automobile dans le centre de Paris et aurait permis de supprimer des trémies d'entrées et de sorties qui sont inesthétiques et dangereuses.

La suppression des trémies Berger et Coquillière constitue des progrès, mais le maintien de la trémie du Pont Neuf sud est regrettable en raison de son caractère particulièrement disgracieux et de sa dangerosité.

## **II - La Canopée**

**Le projet architectural, conçu par l'équipe BERGER & ANZIUTTI, est un projet nécessaire au regard de l'utilité publique pour plusieurs motifs :**

- Elle consiste à intégrer dans le site une architecture structurante, élément de stratégie urbaine recomposant ce site majeur du centre de l'agglomération.
- Elle améliore les accès au pôle transports et réaménagement de façon plus fonctionnelle la plus grande porte de Paris en nombre quotidien d'entrées et de sorties.
- Elle se substitue aux bâtiments conçus par WILLERVAL en superstructure dont la qualité de construction a toujours été médiocre et dont la vétusté et l'obsolescence sont aujourd'hui démontrées.
- Elle permet la rénovation du centre commercial dont la conception date de plus d'une trentaine d'années et qui est aujourd'hui largement dépassée.
- Elle abrite sous un même toit des équipements commerciaux et des équipements publics dans un esprit de complémentarité.
- Le parti architectural, dont la dénomination de Canopée indique bien le respect de la hauteur végétale du jardin, est un parti volontairement limité en hauteur (bien que l'on puisse regretter une surélévation de près de 4 mètres par rapport au projet initial).

**Cependant, au regard de l'utilité publique, le projet Canopée comporte aujourd'hui des insuffisances :**

- La présence des équipements publics, notamment culturels, est insuffisante et semble supplantée à l'excès par les équipements commerciaux.
- le Conservatoire, équipement phare parmi les équipements publics, bénéficie d'un espace trop limité et est amputé de l'auditorium qui avait été initialement programmé.
- L'extension des commerces paraît excessive notamment au rez-de-chaussée du bâtiment dont les devantures extérieures, dans l'état actuel, semblent exclusivement orientées vers l'activité commerciale. Au total, le nouveau projet augmente la surface dédiée aux commerces de 7,05 % par rapport à l'existant.
- La qualité architecturale de la maquette initiale semble avoir été affaiblie par la surélévation de la structure.
- La prise en compte, que j'avais demandée dès l'origine du projet, de programmer des surfaces destinées à des associations caritatives est restée jusqu'à présent lettre morte. Dans le centre de Paris, le nombre important des gens de la rue nécessite des espaces suffisants. Les grandes associations caritatives (Emmaüs ; Aux Captifs La Libération ; La Clairière ; La Soupe Saint-Eustache...) fonctionnent toutes dans des espaces saturés. De plus, la Bagagerie « Mains Libres », actuellement installée dans les Pavillons WILLERVAL voués à la démolition, ne s'est vue proposer jusqu'à ce jour aucune relocalisation.

### **III – Le jardin**

Le jardin des Halles, dans sa conception actuelle, occupe une superficie de 4,3 hectares. Ouvert au public en 1987, son plan d'aménagement, conçu par Louis ARRETCHE, consiste essentiellement dans des tracés et des volumes favorisant les perspectives entre les trois éléments patrimoniaux majeurs que sont l'église Saint-Eustache, la Bourse de Commerce et la Fontaine des Innocents.

Les traversées nord/sud existantes mettent en relation la pointe Saint-Eustache et l'axe Rivoli. En effet, toutes les enquêtes réalisées par la Mairie de Paris elle-même démontrent que les principaux flux répondent à un cheminement allant des rues Montmartre et Montorgueil au nord vers le quartier particulièrement vivant du Carré des Halles et de la rue de Rivoli.

A la fois jardin de proximité et lieu de passage, ce jardin, qui était initialement conçu comme un plateau unique, a été progressivement morcelé parce que la pratique imposait cette évolution. Il est apparu indispensable, à l'usage, de clore ou de réserver des espaces du jardin pour les enfants et notamment les plus petits.

François-Xavier LALANNE et son épouse Claude ont réalisé dans le jardin un ensemble original baptisé « Jardin des Eléphants », adapté à l'échelle globale du jardin des Halles et apprécié des enfants comme de leurs parents.

L'architecte David MANGIN propose aujourd'hui un projet radical qui supprime la totalité du jardin existant, hormis quelques arbres conservés sur le mail de la rue Berger.

#### **Ce parti extrême comporte quelques erreurs manifestes :**

- le parti de niveau uniformément plat entraîne la suppression de l'ensemble du couvert végétal du jardin, l'obligation de détruire la totalité des élégissements existants et impose pour retrouver le niveau des rues Berger et Rambuteau des « plinthes » constituées d'embranchements qui cassent la communication directe entre le jardin et les quartiers avoisinants.
- le parti de jardin d'un seul tenant, ne tient en aucun cas compte de l'expérience passée et de la nécessité de cloisonner certains espaces en fonction des utilisateurs, hormis les aires de jeux qui doivent être recrées.
- La trame du jardin dénommée « résille » est un schéma complexe, artificiel, visible seulement sur une vue aérienne ou sur une maquette. Elle dessine des polygones irréguliers, différenciés par leurs plantations. Ce parti ne tient aucun compte de l'usage particulièrement intensif du site, du nombre de personnes qui s'installent sur les actuelles pelouses par beau temps et des flux de traversées dans un espace ouvert.
- le choix dogmatique d'un axe principal est/ouest ne correspond en rien aux usages et aux flux des déplacements. A l'ouest, cette vaste « rambla » débouche sur la rotonde de la Bourse de Commerce dont l'accès est diamétralement opposé !
- La suppression de la place René Cassin est ressentie par tous comme un acte inutile de vandalisme (voir l'enquête IPSOS réalisée par la Mairie de Paris – Direction de

l'Urbanisme – en octobre 2006 auprès d'un échantillon de 1000 franciliens, ce qui démontre que l'opinion exprimée n'est pas seulement celle des riverains).

- La suppression du jardin Lalanne est également ressentie très négativement.
- L'implantation prévue pour les aires de jeux pour enfants, compte tenu de la configuration du site, sera à l'ombre aux horaires correspondant à la sortie des écoles.

**Les erreurs du parti de David MANGIN entraînent les conséquences suivantes :**

- Les arbres et les végétaux qui doivent être détruits sont des sujets en pleine croissance. Aucun relevé phytosanitaire ne justifie leur abattage. Il a été prétendu que l'épaisseur actuelle de la terre végétale (environ 2 m à 2,5 m) était insuffisante pour garantir leur développement. Le parti retenu de niveau uniformément plat au-dessus des ouvrages enterrés ne permet nullement une hauteur supérieure des substrats.
- La destruction totale du jardin actuel, des élégissements, et le réaménagement final se solderont par un coût non pas de 25 millions mais de 84 millions. Ce chantier considérable impose une durée de plus de deux ans de travaux et des nuisances importantes pour les riverains. Un calcul sommaire, compte tenu de la surface connue du jardin et d'une hauteur de terre végétale de 2 m à 2,5 m, aboutit à une estimation de l'ordre de 100.000 m<sup>3</sup> de déblais impossibles à stocker sur place. Cette seule opération imposerait donc le charroi de ces déblais par des camions d'un volume standard de 15 m<sup>3</sup>, soit environ 8.000 véhicules pour le seul enlèvement des déblais. Il va sans dire que le transport des remblais au moment du réaménagement entraînerait une noria au moins comparable.

Pour toutes ces raisons, consulté pour avis, conformément à l'article L. 2511-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le permis de démolir du jardin, j'ai donné un avis défavorable.

Je considère, compte tenu du coût, des erreurs de conception, de l'ampleur des travaux projetés et des nuisances qu'ils entraîneront que **le projet concernant le réaménagement du jardin n'est justifié ni par l'utilité publique ni par l'intérêt général.**